

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Monsieur Philippe SILVE
Président
UNPI 06
21 rue Alberti
06000 NICE

Nice, le 08 NOV 2018

Monsieur le Président,

Le 24 octobre 2018, j'ai pris connaissance de votre courrier relatif à vos interrogations sur la taxe foncière métropolitaine.

Le 23 octobre dernier, la ville de Nice a signé avec Monsieur Perrin, Président de l'UNPI, une charte d'engagement, que vous trouverez en pièce jointe, sur la neutralité fiscale de l'impôt métropolitain pour les Niçois. Monsieur Perrin a salué la démarche de la Ville vis à vis de l'UNPI et qualifié sa gestion d'exemplaire.

Aussi, me permettez-vous d'être surpris de la teneur de vos propos et notamment des doutes que vous émettez quant à l'engagement de notre Maire Président pour défendre le pouvoir d'achat des habitants de la ville de Nice.

Je reste à votre disposition pour échanger et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Je suis à votre disposition pour échanger sur ce sujet
directement avec vous et vos adhérents, à vous le souhait.*



Philippe PRADAL
Conseiller métropolitain délégué